

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
du jeudi 27 février 2014
A 19 H**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	CAPIEZ Frédéric
LHEUREUX Valérie	RAGO Jean-Luc
MARGERIN Isabelle	PAYEN Jean Louis
LOUIS Bruno	OUENNOURE Jean-Jacques

PROCURATIONS:

Mme LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Mr LOYEZ Philippe

ABSENTS EXCUSES :

--	--

ABSENTS :

Mr MARTEEL Philippe	CRETZAZ Laurent
Mr VILLOTEAU Joël	DESOIGNIES Patrick
Mme HARBONNIER Peggy	LEGROS Marie Reine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PLU
- Adhésion au SIDEN –SIAN de nouvelles communautés d'agglomération
- Questions diverses

Les débats et décisions

- **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite des PV du 20 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation du PLU**

Réunion de 3h30 ce matin 27 février pour la finalisation avec B Louis, J C Dorius, J L Payen, la DDA et les officiels (bureau d'étude..)

Les points forts :

Novial sera un peu réduit quant à la surface.

Quelques détails modifiés..

Les participants ont souligné la version environnement de notre PLU....voire même attirait l'attention marquée sur le versant écologique au détriment de l'activité économique...

Dans deux mois le PLU sera applicable .

M Le Maire enverra à tous les membres du conseil le compte rendu de la réunion de ce 27 matin.

➤ **Adhésion au SIDEN –SIAN de nouvelles communautés d'agglomération**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-61, L.5212-16, L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions des 25 Juin et 12 Novembre 2013,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre des articles 60 et 61 de la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales et des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale des Départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, il est de l'intérêt du Syndicat, lorsque celui-ci exerce une compétence donnée sur un territoire donné, de poursuivre l'exercice de cette compétence sur ce même territoire,

Vu la délibération n° 48 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de BREBIERES), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de FLINES à GUESNAIN avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ANHIERS, ARLEUX, AUBY, BRUNEMONT, BUGNICOURT, CANTIN, CUNCY, ERCHIN, ESQUERCHIN, ESTREES, FAUMONT, FECHAIN, FERIN, FLINES-LEZ-RACHES, GOEULZIN, GUESNAIN, HAMEL, LALLAING, LAMBRES-LEZ-DOUAI, LAUWIN-PLANQUE, LECLUSE, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN, ROUCOURT,

VILLERS-AU-TERTRE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'ANHIERS, AUBY, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, LALLAING, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN,

Vu la délibération n° 49 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'AIBES, ASSEVENT, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, CERFONTAINE, COLLERET, COUSOLRE, ECLAIBES, ECUELIN, ELESME, FERRIERE-LA-PETITE, GOGNIES-CHAUSSEE, LEVAL, MAIRIEUX, OBRECHIES, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'AIBES, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COUSOLRE, ECUELIN, GOGNIES-CHAUSSEE, MAIRIEUX, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

- 1/ **l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de BREBIERES), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de FLINES à GUESNAIN avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ANHIERS, ARLEUX, AUBY, BRUNEMONT, BUGNICOURT, CANTIN, CUINCY, ERCHIN, ESQUERCHIN, ESTREES, FAUMONT, FECHAIN, FERIN, FLINES-LEZ-RACHES, GOEULZIN, GUESNAIN, HAMEL, LALLAING, LAMBRES-LEZ-DOUAI, LAUWIN-PLANQUE, LECLUSE, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN, ROUCOURT, VILLERS-AU-TERTRE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'ANHIERS, AUBY, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, LALLAING, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN,**
- 2/ **l'adhésion de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'AIBES, ASSEVENT, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, CERFONTAINE, COLLERET, COUSOLRE, ECLAIBES, ECUELIN, ELESME, FERRIERE-LA-PETITE, GOGNIES-CHAUSSEE, LEVAL, MAIRIEUX, OBRECHIES, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'AIBES, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COUSOLRE, ECUELIN, GOGNIES-CHAUSSEE, MAIRIEUX, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE,**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces nouvelles communautés d'agglomération au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 48 et 49 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Choix de l'entreprise concernant les travaux de menuiseries bois / doublages / isolations du lot 4 pour la création de 2 classes pour l'Ecole primaire communale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des marchés à procédure adaptée, qui s'était réuni le mardi 19 novembre 2013 à 17h45 pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux concernant le **lot 4** pour les menuiseries bois / doublages / isolations, avait trouvé le montant trop élevé et a demandé à Monsieur le Maire de relancer un avis d'appel public à la concurrence.

La date limite de la réception des candidatures et des offres était le 27 janvier 2014.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission des marchés à procédure adaptée, se sont donc réuni le mardi 28 janvier 2014 à 9 h pour procéder à l'ouverture des plis et le mardi 11 février 2014 à 9 h pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux concernant le **lot 4** pour les menuiseries bois / doublages / isolations suite au rapport du Maître d'œuvre.

Le choix s'est porté sur l'entreprise suivante :

Lot 4 / VILLERS BOIS menuiseries bois / doublages / isolations pour un montant de **64 724.87 € HT.**

Le montant du marché s'élève à **543 541.79 € HT** étant entendu que le projet sera subventionné à hauteur de minimum 72 %. (une nouvelle subvention sera demandée à Mme Valérie LIETARD)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision de la commission des marchés à procédure adaptée, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

- **Contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mme Béatrice COURBEZ**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat unique d'insertion (C.U.I) pour Madame Béatrice COURBEZ, en tant qu'agent d'entretien. D'une durée de 12 mois, du 15 avril 2014 au 14 avril 2015, à raison de 20 heures par semaine.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

SIDEC

Paiement des 5 600€ de la Commune au Sidec ...mais en contrepartie, le SIDEC nous débloque les 18 000 € dus au titre du reversement de la consommation d'électricité, somme qui était bloquée..
Le Conseil actuel souhaite ester au tribunal administratif, ...le prochain conseil verra..

CAE

Pour info un CAE a été licencié en septembre 2013 (suite à un accident)...un autre en février 2014 pour absences injustifiées et répétées.

Ils seront remplacé par Frédéric RICHARD et Aurélien SAVREUX, deux jeunes de Noyelles.

Par contre les contrats sont désormais à 75 %.

CANOE et ESCAUT

Le gros problème dans ce dossier ; est le nettoyage et l'entretien de l'Escaut ...non entretenu dans cette partie, et où beaucoup d'arbres sont tombés dans la rivière suite aux dernières tempêtes.

EDEN se chargera du fonctionnement

Un calendrier sera établie ...en mairie (ex le 12 19 et 23 ...).

Un responsable de l'amicale et de l'encadrement sera forcément...pour la sécurité.

Il faudra par ex 10 ou 15 inscriptions

Plantation des Haies

Les plantations sont quasiment achevées...et pourront s'adapter ce printemps.

Une haie sera mise dans le verger pédagogique

Rue du 8 mai

Le bout de la rue du 8 mai est terminée...près de la passerelle, le trottoir étant refait..

La séance est levée à 20h

Mr Bruno LOUIS souhaite prendre la parole ; il veut souligner le plaisir qu'il a pris, durant ces 6 ans, à monter et à porter les projets (chemin pédestre...projet canoë...) ainsi que la camaraderie qui régnait. Bien qu'il n'ait pas souhaiter se représenter aux élections, il souhaite garder des activités dans la commune, notamment EDEN.